



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le six avril deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme LAUQUERE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, Mme CUCCURU-RIVOT, M. RENO, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. GADY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. KUYE (pouvoir à Mme FAURE), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à Mme MOULHARAT), Mme VANDENBERGHE (pouvoir à Mme TOULLIER), M. ANDRÉ É. (pouvoir à Mme LAUQUERE), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), M. DUPEYRAT (pouvoir à M. PUGNET), Mme BAYET (pouvoir à M. GADY).

**ABSENTS** : Néant

Monsieur Yves THOUVENIN de VILLARET est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Affectation des résultats 2022 : Commune**

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2022, réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure FAURE, adjointe au maire :

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget principal,
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 980 986,12€.

Sur proposition de Madame Marie-Laure FAURE, le Conseil Municipal, à la majorité des présents (par 19 voix pour et 6 abstentions : M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT et Mme BAYET)

➤ **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	492 507,84 €		-790 556,18 €	-298 048,54 €
Fonctionnement	459 238,98 €	0,00 €	521 747,14 €	980 986,12 €
<b>Total</b>	<b>951 746,82 €</b>		<b>-268 809,04 €</b>	<b>682 937,58 €</b>

en tenant compte des restes à réaliser en investissement :

Restes à réaliser en dépenses :	322 257,91 €
Restes à réaliser en recettes :	548 188,60 €
<b>excédent sur les restes à réaliser :</b>	<b>225 930,69 €</b>

**AR Prefecture**

024-212401020-20230413-D30\_23-DE  
Reçu le 18/04/2023

en couvrant en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, compte-tenu des restes à réaliser :

Déficit de financement d'investissement :	-298 048,54 €
Excédent sur les restes à réaliser :	225 930,69 €
Besoin de financement	-72 117,85 €

- DIT que sur l'excédent de clôture de fonctionnement de 908 898,27€ sera conservé en section de fonctionnement au compte 002 et que le solde, soit 72 117,85€ sera affecté à la section d'investissement au compte 1068 au BP 2023.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 13 avril 2023.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

**Certifié exécutoire compte-tenu :**

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE  
Maire

